

**Atelier national d'information des acteurs sur la conduite du processus d'adhésion à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux :**

**Processus d'adhésion du Burkina Faso**

**18 – 19 janvier 2024**

**Hôtel Bravia, Ouagadougou, Burkina Faso**

**Note conceptuelle**

**1- Introduction**

Le Burkina Faso a manifesté son intérêt pour l'adhésion à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et a enclenché son processus d'adhésion. Avec l'appui financier et technique du Secrétariat de la Convention sur l'eau, le Burkina Faso organise **l'atelier national d'informations des acteurs sur la conduite du processus d'adhésion à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.**

L'Atelier national est une étape cruciale du processus d'adhésion permettant de rassembler les différentes parties prenantes afin d'examiner ensemble les avantages liés à l'adhésion et les défis de mise en œuvre.

L'atelier se tiendra les **18 et 19 janvier 2024 à Ouagadougou.**

La présente note conceptuelle situe le contexte et définit les objectifs et les résultats attendus de l'atelier, décrit la qualité des participants ainsi que la méthodologie et l'agenda indicatif.

**2- Contexte et justification**

Le Burkina Faso est confronté à de multiples défis liés à la gestion durable de ses ressources en eau. L'augmentation rapide de la demande due entre autres à l'accélération de l'urbanisation, dans un contexte d'irrégularité des précipitations, constitue l'un des défis majeurs pour une gestion efficace de l'eau dans le pays. En outre, ces défis sont exacerbés par des sécheresses persistantes et une pénurie d'eau croissante en raison des conditions climatiques changeantes, augmentant le potentiel de conflits sur les ressources en eau entre les différents groupes d'utilisateurs de l'eau. Une coopération transfrontalière efficace peut aider à relever ces défis, et le Burkina Faso a conclu plusieurs accords sur ses ressources en eau partagées. Le pays est notamment membre de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) et de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN).

Le Secrétariat de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) coopère depuis longtemps avec ces deux organismes de bassin. Adoptée le 17 mars 1992 à Helsinki, en Finlande, la Convention sur l'eau vise à renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et à promouvoir la

***Atelier d'information des acteurs sur le processus d'adhésion à la Convention sur l'eau des Nations Unies de 1992 – Burkina Faso***

protection et l'utilisation durable des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières. Initialement limitée à la région paneuropéenne, la Convention sur l'eau de 1992 est ouverte à l'adhésion de tous les États membres des Nations Unies depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016. Onze (11) pays ont déjà adhéré, y compris neuf (9) pays africains, et de nombreux autres sont à divers stades d'adhésion à la Convention. Par ailleurs, la Convention constitue une plate-forme intergouvernementale pour le développement quotidien et le progrès dans le domaine de la coopération transfrontière. C'est ce qui justifie l'appel du Secrétaire Général des Nations Unies, Antonio Guterres invitant l'ensemble des pays membres de l'ONU à ratifier cette convention considérant que « la Convention sur l'eau peut aider le monde à faire face au défi mondial que constitue l'utilisation durable et pacifique des ressources en eau transfrontières ».

Dans la perspective d'une éventuelle adhésion du Burkina Faso à la Convention sur l'eau, le ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement participe activement aux activités du Secrétariat de la Convention depuis 2018. En 2021, des ateliers et événements régionaux ont été organisés dans le pays pour sensibiliser les parties prenantes concernées à la Convention sur l'eau. Avec l'organisation projetée du présent atelier national, le Ministère en charge de l'eau ambitionne d'informer les parties prenantes concernées des avantages de la coopération dans le cadre de la Convention. Aussi, voudrait-il examiner, avec les parties prenantes, les obligations découlant de la Convention pour le Burkina Faso s'il adhère à cela d'une part ; et d'autre part définir avec les acteurs concernés la feuille de route d'un processus d'adhésion et la mise en œuvre éventuelle.

### **3- Objectifs**

L'objectif général du présent atelier national est d'informer les différentes parties prenantes sur le contenu de la Convention sur l'eau de 1992 et de définir les axes du processus d'adhésion et de mise en œuvre de la Convention pour le Burkina.

Spécifiquement, il s'agira de :

- Echanger sur : (i) le cadre juridique et institutionnel de la gestion des ressources en eau aux plans national et régional ; et (ii) l'état des lieux de la gestion concertée et de la coopération sur les eaux partagées au niveau régional ;
- Cerner : (i) le contenu et les enjeux de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux ; (ii) les avantages et les obligations de la Convention sur l'eau de 1992 dans le contexte du Burkina et de la sous-région ; ainsi que (iii) l'interaction et la complémentarité entre la Convention sur l'eau et les cadres juridiques régionaux (CEDEAO et UEMOA) et sous régionaux (ABN et ABV) ;
- Définir les grands axes du processus d'adhésion et de mise en œuvre de la Convention sur l'eau au Burkina, tout en identifiant les sources et les opportunités de financement des projets dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention ;
- Discuter des prochaines étapes du processus d'adhésion et de mise en œuvre de la Convention et formuler des recommandations sur ledit processus.

### **4- Résultats attendus**

***Atelier d'information des acteurs sur le processus d'adhésion à la Convention sur l'eau des Nations Unies de 1992 – Burkina Faso***

- Le cadre juridique et institutionnel de la gestion des ressources en eau au plan national et régional est présenté ;
- Le contenu et les enjeux de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux sont mieux cernés ainsi que ses avantages et obligations dans le contexte du Burkina et de la sous-région déterminés et évalués ;
- Le processus d'adhésion à la convention du Burkina est présenté et les grands axes de mise en œuvre de la Convention sur l'eau au Burkina, y compris les sources et les opportunités de financement des projets sont définis ;
- Des recommandations sur le processus d'adhésion et de mise en œuvre de la convention sont formulées.

### **5- Organisation de l'atelier national**

L'atelier national sera organisé les 18 et 19 janvier 2024 à **Ouagadougou**. Il sera co-animé par le ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, le Secrétariat de la Convention sur l'eau et le Système des Nations Unies au Burkina Faso, en collaboration avec le Secrétariat Exécutif du Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO). L'atelier sera organisé avec l'appui financier de l'Union Européenne par le biais du projet « Promouvoir l'adhésion à la Convention sur l'eau », qui vise à soutenir l'adhésion et la mise en œuvre de la Convention sur l'eau et à renforcer ainsi la coopération transfrontalière sur l'eau et la gestion durable et pacifique des ressources en eau partagées. Le Système des Nations Unie appuiera l'organisation logistique de l'évènement selon les modalités convenues avec le pays hôte.

Le déroulement de l'atelier s'articulera autour des communications, des échanges y compris un panel sur le financement et des travaux de groupes sur des axes du processus d'adhésion et de mise en œuvre de la Convention.

Une synthèse des activités sera faite par jour et un rapport global à la fin. Des recommandations seront adressées aux différentes structures sur le processus d'adhésion et de mise en œuvre de la Convention.

### **6- Public cible**

Il est envisagé la participation des représentants des organismes de bassins transfrontaliers (ABV) et des pays qui sont soit Parties à la Convention ou également engagés dans le processus d'adhésion (Sénégal, Togo, Côte d'Ivoire).

Les institutions potentielles de provenance des participants sont celles-ci-après :

- les Directions générales en charge de l'eau, de l'assainissement et de développement durable ;
- les Directions régionales en charge de l'eau et de l'assainissement ;
- les Directions générales des agences de l'eau ;
- les Directions en charge des affaires étrangères ;

***Atelier d'information des acteurs sur le processus d'adhésion à la Convention sur l'eau des Nations Unies de 1992 – Burkina Faso***

- les institutions ministérielles impliquées dans le circuit des textes législatifs (1<sup>er</sup> Ministère, Secrétariat Général de Gouvernement et du Conseil des Ministres) ;
- les Organismes de Bassins Transfrontaliers (ABV) ;
- les institutions régionales et sous-régionales (Commission de l'UEMOA, Commission de la CEDEAO, CILSS, GWP-AO)
- les comités locaux de l'eau ;
- le Secrétariat de Convention et le Système des Nations Unies au Burkina Faso ;
- les cadres bilatéraux de concertation des eaux partagées ;
- les ONG et association des domaines de l'eau et de l'environnement ;
- le parlement des jeunes de l'eau ;
- l'Union Européenne ;
- DANIDA ;
- les institutions et banques régionales de financement de développement ;
- les partenaires techniques et financiers ;
- les personnes ressources.

## 7- Projet de programme

N°	HORAIRE	ACTIVITES	RESPONSABLE
<b>Jour 1 / jeudi 18 janvier 2024</b>			
1	7h 00 – 8h 30	Arrivée et installation des participants	
2	8h 30 – 9h 00	Arrivée des officiels (CEE-ONU/ Ambassadeurs, UN-Burkina Faso, autres partenaires, Officiels MEEA)	
3	9h 00 – 9h 30	<p><b>Cérémonie officielle d'ouverture</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Allocution du Secrétariat de la Convention sur l'eau</li> <li>2. Allocution du Coordinateur résident du Système des Nations Unies a.i.</li> <li>3. Allocution de la Banque africaine de développement</li> <li>4. Allocution de la Délégation de l'Union européenne au Burkina Faso</li> <li>5. Discours d'ouverture officielle du ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement</li> </ol>	<p>CEE-ONU</p> <p>Nations Unies au Burkina</p> <p>BAD</p> <p>Union Européenne</p> <p>MEEA</p>
4	9h 30 – 10h 00	<b>PHOTO DE FAMILLE / PAUSE CAFE</b>	
5		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation du présidium et l'équipe de rapportage</li> <li>- Présentation du contexte, objectifs et de l'agenda de l'atelier</li> </ul>	MEEA/ DGRE

**Atelier d'information des acteurs sur le processus d'adhésion à la Convention sur l'eau des Nations Unies de 1992 – Burkina Faso**

N°	HORAIRE	ACTIVITES	RESPONSABLE
	10h 00 – 11h 00	<p><b>Session 1. Contextes nationaux et régionaux de gestion des eaux transfrontières et pertinence de l'adhésion pour le Burkina Faso (Présentations suivies de débats)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enjeux et défis de la gestion des eaux transfrontières au Burkina Faso et présentation du cadre règlementaires nationales existants</li> <li>- Cadres juridiques régionaux et sous régionaux de gouvernance des ressources en eau transfrontières et interaction avec les Conventions des Nations Unies sur l'eau</li> <li>- La coopération sur le bassin de la Volta et expérience avec la Convention sur l'eau : ABV</li> <li>- Le comité transfrontalier sur la gestion intégrée des ressources en eau du sous-bassin du Sourou (CTGS) à l'épreuve des obligations de la Convention -</li> </ul> <p>Discussion</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prof. Hamidou Garane</li> <li>• Prof. Hamidou Garane</li> <li>• Dr Rafatou Fofana, Autorité du bassin de la Volta</li> <li>• M. Toussaint Kima, Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Mouhoun (DGAEM)</li> </ul>
6	11h 00 – 12h 30	<p><b>Session 2. Aperçu général de la Convention sur l'eau de 1992 (Présentations suivies de débats)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Convention sur l'eau : les obligations de la Convention, y compris lien avec les cadres juridiques régionaux et sous régionaux</li> <li>- Présentation sur le contenu, le cadre institutionnel et les activités de la convention de 1992 des nations unies sur l'eau et les avantages du Burkina Faso à y adhérer ;</li> </ul> <p>Discussion</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dr. Komlan Sangbana, Secrétariat de la Convention sur l'eau, CEE-ONU</li> </ul>
7	12h 30 – 14h 00	<b>PAUSE DEJEUNER</b>	
8	14h 00– 15h 30	<p><b>Session 3. La Convention sur l'eau en pratique et support à la coopération transfrontalière : la perspective des parties à la Convention sur les opportunités et les perspectives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience pratique du Sénégal dans la mise en œuvre de la Convention sur l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Amary SEMBENE Sénégal</li> </ul>

N°	HORAIRE	ACTIVITES	RESPONSABLE
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience pratique du Togo : le contexte de l'adhésion à la Convention, les avantages, et le développement d'une feuille de route</li> <li>- Expérience pratique de la Côte d'Ivoire : le contexte de l'adhésion à la Convention, les avantages</li> </ul> <p>Discussion</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Abila Elise Tozo, Togo</li> <li>• Dr YEO Wonnan Eugène, Côte d'Ivoire</li> </ul>
9	15h 30 – 16h 00	<p><b>Discussion en groupe sur les avantages et défis liés à l'adhésion du Burkina Faso</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du processus d'adhésion à la Convention du Burkina ainsi que le rapport du Comité de travail sur la Convention ;</li> </ul> <p>Discussion</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Blâmi Diallo, DGRE/MEEA</li> </ul>
10	16h 00 – 16h 30	<b>PAUSE CAFÉ</b>	
11	16h 30 – 17h 30	<p>Travail en groupe pour discuter plus en détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des avantages et les défis que représente l'adhésion et la mise en œuvre de la Convention pour le Burkina Faso</li> <li>- des axes prioritaires du plan d'action de mise en œuvre</li> </ul>	Participants
12	17h30	<b>Clôture jour 1</b>	

N°	HORAIRE	ACTIVITES	RESPONSABLE
<b>Jour 2 vendredi 19 janvier 2024</b>			
13	8h00 – 9h00	Arrivée et installation des participants	
14	9h00 – 10h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résumé travaux de la veille</li> <li>- Restitution des travaux de groupe</li> </ul>	
15	10h00-10h30	<b>PAUSE CAFE</b>	
16	10h30 – 12h30	<p><b>Session 4. La Convention sur l'eau en pratique et support à la coopération transfrontalière : financement et perspectives des partenaires techniques et financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement de la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau : introduction générale des défis et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Diane Guerrier, Secrétariat de la Convention sur l'eau, CEE-ONU / M.</li> </ul>

**Atelier d'information des acteurs sur le processus d'adhésion à la Convention sur l'eau des Nations Unies de 1992 – Burkina Faso**

N°	HORAIRE	ACTIVITES	RESPONSABLE
		<p>perspectives liées à la mise en œuvre de la Convention</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les plans de mise en œuvre de la Convention sur l'eau : opportunité pour mobiliser des fonds pour la coopération et la gestion transfrontalière des ressources en eau</li> </ul> <p><b>Panel de discussion : perspective des PTFs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délégation de l'Union Européenne</li> <li>- UEMOA</li> <li>- Luxembourg (en ligne)</li> <li>- GWP/AO</li> <li>- Banque africaine de développement</li> </ul>	<p>Francis Bougairé, Ancien fonctionnaire de la BAD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Diane Guerrier, Secrétariat de la Convention sur l'eau, CEE-ONU, en ligne</li> <li>• Mme Elise Abila Tozo, Togo</li> </ul>
<b>18</b>	12h 00 – 14h 00	<b>PAUSE DEJEUNER</b>	
	14h 00 – 15h 00	<p><b>Session 5. Processus d'adhésion et prochaines étapes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des conditions juridiques d'adhésion à la Convention sur l'eau</li> <li>- Exposé sur le processus d'adhésion à la convention au Burkina Faso (ministère des Affaires étrangères)</li> </ul> <p>Echanges-discussions sur la feuille de route</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dr. Komlan Sangbana, Secrétariat de la Convention sur l'eau, CEE-ONU</li> <li>• Mme Adjara Kienou, Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres</li> </ul>
<b>20</b>	15h 00 – 15 h 30	<b>Synthèse des travaux recommandations et session de clôture</b>	<p>Organisation MEEA Secrétariat Conv. Eau</p>
<b>21</b>	15h 30 – 16.00	<b>CAFE DE DEPART</b>	